Bulle : excursion forestière dans le canton de Fribourg

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **26 (1875)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-785643

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

enlevé. Les cimes sont intactes, précisément à l'inverse des dommages causés à Ragaz. Au dire du propriétaire ces dommages ont été causés au mois de juin de l'an dernier, par des écureuils, ce qu'on a pu constater en surprenant les délinquants sur le fait, et que l'on reconnaît d'ailleurs sans peine à l'aspect de la cicatrice. Le mal est ici plus considérable que sur les sapins, il est probable que le plus grand nombre des mélèzes endommagés périront.

Comme les dommages ne s'ètendent que sur un territoire très restreint et que les écureuils ne sont pas assez nombreux dans le pays pour justifier l'organisation d'une chasse en règle pour les détruire, on s'est borné à autoriser les deux propriétaires des forêts en question à tirer pendant les mois d'Avril et de Mai sur les écureuils qu'ils rencontreraient dans leurs propres forêts et leur plus proche voisinage. Je vous adresse ci-joint en guise de „corpus delicti", une cime de sapin blanc mordue par les écureuils, vous pourrez, si cela vous convient, l'introduire dans les collections de l'école forestière. H.

Bulle. (Excursion forestière dans le canton de Fribourg.) Pour but de notre première grande excursion forestière, on a choisi les forêts domaniales et communales d'Attalens (1 1/2 lieue au-dessus de Vevey); les forêts sont aujourd'hui déjà dans un assez bon état, et offrent de bons exemples d'éclaircies, de cultures et reboisements naturels, d'expurgades et de coupes bien établies. Elles occupent une étendue de 350 arpents. — Les invités à l'excursion étaient: un municipal et le garde-forestier de chaque commune propriétaire de forêts et tous les gardes-chefs et gardes-forestiers cantonaux de notre arrondissement forestier et de la moitié de l'arrondissement voisin. Les préfets des districts intéressés et le directeur du département de l'intérieur, Mr. le conseiller d'état Théraulaz, y ont aussi pris part, ainsi que quelques amateurs de sylviculture.

Le 9 Juin, à 8 heures du matin, la société se réunit à Attalens, forte de 105 hommes. L'excursion projetée pour le matin devant être d'assez longue durée et la commune d'Attalens désirant donner un témoignage de bonne hospitalité, on avait préparé dans la forêt, sur un emplacement d'où l'on jouit d'une vue splendide, une collation après laquelle la course put être poursuivie jusqu'à 1 heure. Le dîner fut payé par l'état. Après dîner la société fit encore une excursion de deux heures, à laquelle, nous tenons

à le dire à l'honneur des assistants, on prit généralement part avec un intérêt bien soutenu. Etant chargé de diriger l'excursion j'avais réuni et résumé les explications et les notices nécessaires et je pus les donner brièvement soit en forêt soit après le dîner. L'excursion fut favorisée d'un temps splendide et la commune d'Attalens nous avait préparé le meilleur accueil. Des chars attendaient à la gare, distante d'une lieue, les hôtes arrivant de loin par la voie ferrée, et le soir ils y furent encore reconduits en char. Cela fut même fait sans m'en prévenir; on voulait, ainsi qu'il m'a été dit plus tard, recevoir les forestiers d'une manière digne de l'importance qu'a la sylviculture.

Quant au résultat de cette première excursion d'un nouveau genre, on peut dire qu'en la terminant chacun était convaincu qu'elle sera beaucoup plus utile que toutes les ordonnances, circulaires, etc. On pouvait le lire sur les visages, que cette excursion avait gagné à l'économie forestière des partisans qui s'efforceraient d'appliquer dans leur cercle d'activité ce qu'ils avaient vu et entendu. C'est un bon commencement et nous espérons que les excursions subséquentes seront aussi riches que celle-ci en utiles enseignements.

Comme vous le voyez, les prudents et lents fribourgeois progressent aussi peu à peu. Depuis 1871 nous avons des cours de sylviculture et une loi sur le traitement des gardes-forestiers et des gardes-chefs; puis à la session de printemps du grand conseil des vacations ont été votées pour les inspecteurs forestiers, enfin on a organisé des excursions forestières. Nous avons en perspective pour l'automne prochain une révision de la loi forestière et le rétablissement d'un 4me arrondissement forestier.

Extrait du budget de l'administration des forêts en Prusse pour l'an 1875.

L'étendue du sol forestier destiné à la production du bois est de 2,327,740 hectares, plus 29,016 hect. de forêts indivises dans le Hannovre et le Nassau. Le sol forestier qui n'est pas consacré à la production du bois occupe 272,383 hect., plus 445 hect. dans les forêts indivises. Le totalité de l'aire forestière comporte donc 2,600,123 hect., plus 29,461 hect. de forêts communes. Sur cette étendue il faut compter 115,688 hect. de sol improductif.